

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble constitué des lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins).

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant de 3,0 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant minimale de 4,6 mètres.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 décembre 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 novembre 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of December 7, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located on lots number 5 599 422 et 5 599 423 of cadastre du Québec (avenue Jenkins).

This exemption would allow a front setback of 3.0 metres for a multi-family building, despite the fact that the By-law stipulates a minimum front setback of 4.6 metres for a multi-family building.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on December 3, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 18, 2020.